

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 126**15 mars 1997****SOMMAIRE**

Absa Investissements S.A., Luxembourg	page 6046	Frenalux S.A., Luxembourg	6014
Aires Finance Holding S.A., Luxembourg	6042	Galerie de Bonnevoie, S.à r.l., Luxembourg	6015
A.M.L., Autos-Métaux-Lux, S.à r.l., Pétange	6006	Gambier Holding S.A.H., Luxembourg	6015, 6016
Anerov Holding S.A., Luxembourg	6044	Gevalmo S.A., Luxembourg	6048
Annibal Holding S.A., Luxembourg	6038	Groupe Indosuez Funds Management Company S.A., Luxembourg	6028
Beeber S.A., Luxembourg	6047	Hemry S.A.H., Luxembourg	6048
BL Equities, Sicav, Luxembourg	6047	Hypo Cash & Option 3	6029
Brede di Cecina International S.A., Luxembourg	6036	Hypo Euro-Cash	6029
CEFT S.A., Compagnie d'Études de Financements et de Transactions S.A., Luxembourg	6030	Hypo Umweltfonds	6029
(Au) Chauffage Moderne S.A., Luxembourg	6038	Inparlux S.A., Luxembourg	6030
Chine Investissement 2000, Sicav, Luxembourg	6037	International Machine Industries S.A., Luxembourg	6045
Commodities Limited S.A., Luxembourg	6034	Invecom S.A., Luxembourg	6043
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg	6040	Investissements Multisectoriels Européens S.A., Luxbg (The) Kuwaiti Company for General Investments S.A., Luxembourg	6036
Compagnie Luxembourgeoise de Matériaux S.A., Luxembourg	6038	Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg	6046
Confilux S.A., Luxembourg	6045	Liztar Holding S.A., Luxembourg	6016, 6018
Cordigame S.A., Luxembourg	6044	Long Island International S.A., Luxembourg	6042
C.P.O. International S.A., Luxembourg	6042	Marcomard S.A., Luxembourg	6043
Cregem Conseil Luxembourg S.A., Luxembourg	6035	(The) M*A*R*S* Fund, Sicav, Luxembourg	6037
Cutec S.A., Luxembourg	6036	Megatown Holding International S.A., Luxembourg	6039
Delalux Finance S.A., Luxembourg	6043	Megatown International S.A., Luxembourg	6039
Diversind Finance S.A., Luxembourg	6044	Molière Immo S.A., Luxembourg	6033
Driclem S.A., Luxembourg	6034	(Le) Must, S.à r.l., Luxembourg	6034
Eastern and Financial Trust Company S.A., Luxembg	6035	Myria S.A., Kehlen	6033
ECTA, European Consulting & Technical Assistance S.A., Luxembourg	6007	Nevor Holding S.A., Luxembourg	6019, 6021
Ely International S.A., Luxembourg	6039	Nordlux-Aktien	6002
Energie 5 Holding S.A., Luxembourg	6041	Ocean Services Company S.A., Luxembourg	6039
Essegrou S.A., Luxembourg	6005	Oner Holding S.A., Luxembourg	6021, 6023
Esseti S.A., Luxembourg	6003, 6004	Particap S.A., Luxembourg	6045
Ets. Guy Haec & Fils, S.à r.l., Pétange	6004	Pauillac S.A., Luxembourg	6048
Eurobets Luxembourg S.A., Luxembourg	6004, 6005	Performa Fund, Sicav, Luxembourg	6041
Eurobureau S.A., Luxembourg	6004	RG Lux-O-Rente Fund, Sicav, Luxembourg	6019
Eurofit S.A., Luxembourg	6005	RG Sub Lux-O-Rente Fund, Sicav, Luxembourg	6018
Euro Participations et Investissements S.A., Luxbg	6006	Salvator Holding S.A., Luxembourg	6045
Euro-Power, S.à r.l., Luxembourg	6007, 6009	Sandow Holding S.A., Luxembourg	6023, 6025
Expansion Industrie Lux S.A., Luxembourg	6006	Seratus S.A., Luxembourg	6046
Faver S.A., Luxembourg	6011	Setas International S.A., Luxembourg	6038
Fen-Greenfield (Soparfi) S.A., Luxembourg	6011	SMB Holding S.A., Luxembourg	6040
Finami 443 S.A., Luxembourg	6042	So.Par.Trans. S.A., Luxembourg	6040
Financial Corporation of the Middle East S.A., Luxbg	6034	Tag Heuer International S.A., Luxembourg	6026, 6027
Financial Housing Corporation S.A., Luxembourg	6012	UBS (Lux) Bond Invest, Fonds Commun de Placement	6025
Financière des Alpes Maritimes S.A., Senningerberg	6012	UBS (Lux) Equity Invest, Fonds Commun de Placement	6029
Finantex S.A., Luxembourg	6040	UBS (Lux) Money Market Invest, Fonds Commun de Placement	6028
Findim Finance S.A.H., Luxembourg	6009, 6011	UBS (Lux) Portfolio Invest, Fonds Commun de Placement	6028
Finpadana International Holding S.A., Senningerberg	6012	Ulixes S.A., Luxembourg	6044
Flint Holding S.A., Luxembourg	6002, 6003	Unavest S.A., Luxembourg	6046
Floyd Investment, S.à r.l., Luxembourg	6012	Uni-Global, Sicav, Luxembourg	6037
Forum International S.A.H., Luxembourg	6013	Valau S.A., Luxembourg	6041
Fourb International Holding S.A., Luxembg	6013, 6014	Vitale Holding S.A., Luxembourg	6043
Foxitex S.A., Luxembourg	6036		

NORDLUX - AKTIEN.**WERTPAPIER-KENNUMMER 986 872.**

Es gelten ergänzend und abweichend zum Allgemeinen Teil die nachfolgenden Bestimmungen:

Art. 31. Anlagepolitik

Ziel der Anlagepolitik ist das Erreichen einer angemessenen Wertentwicklung nach dem Grundsatz der Risikostreuung. Zu diesem Zweck wird das Teilfondsvermögen vorwiegend in internationalen Aktien und Aktienzertifikaten angelegt, sowie in Warrants, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, Genuß- und Partizipationsscheinen, sofern sie zum Bezug von Aktien berechtigen. Die Verwaltungsgesellschaft wird für den Teilfonds in geringerem Maße auch fest- und variabelverzinsliche Wertpapiere (einschließlich Zerobonds), Genußscheine, Wandel- und Optionsanleihen erwerben.

Der Teilfonds kann nebenbei Barbestände halten.

Investitionen in Warrants sind aufgrund ihrer größeren Volatilität im Vergleich zu den ihnen zugrundeliegenden Titeln, auf die besagte Instrumente sich beziehen, mit gewissen Finanzrisiken verbunden.

Art. 32. Währung, Ausgabe- und Rücknahmepreis

- (1) Die Währung, in der Inventarwert, Ausgabe- und Rücknahmepreis berechnet werden, ist die Deutsche Mark.
- (2) Inventarwert, Ausgabe- und Rücknahmepreis werden an jedem Bewertungstag ermittelt.
- (3) Der Ausgabepreis je Anteil entspricht dem Nettoinventarwert.
- (4) Der Rücknahmepreis ist der Inventarwert gemäß Artikel 16.
- (5) Anteilscheine können erstmals am 20. März 1997 zu einem Preis von DEM 75,- erworben werden, Valutatag ist der 24. März 1997.
- (6) Die Anteile werden zum jeweiligen Ausgabepreis angeboten, wobei bei Aufbauplänen mindestens DEM 500,- monatlich, bei Einmalzahlungen mindestens DEM 10.000,- angelegt werden müssen. Bei Auszahlplänen werden monatlich mindestens DEM 500,- ausgezahlt.

(7) Schalteraufträge werden auch nach 12.00 Uhr eines Bewertungstages noch mit dem bis zu diesem Zeitpunkt geltenden Inventarwert berechnet, sofern der Gegenwert verfügbar ist und nicht besondere Umstände für diesen Tag eine erhebliche Änderung des Inventarwertes erwarten lassen.

(8) Die Verwaltungsgesellschaft trägt Sorge dafür, daß in den Ländern, in denen der Teilfonds öffentlich vertrieben wird, eine geeignete Veröffentlichung der Anteilpreise erfolgt.

Art. 33. Kosten

(1) Die Verwaltungsgesellschaft erhält für die Verwaltung des Teilfonds eine Vergütung von 0,5 % p.a. des durchschnittlichen Nettovermögens des Teilfonds. Diese ist am Ende eines jeden Monats zahlbar.

(2) Für die Beratung des Fondsmanagement erhält die NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A. eine Vergütung von höchstens 2,5 % p.a. des durchschnittlichen Nettovermögens des Teilfonds. Diese ist am Ende eines jeden Monats zahlbar. Der tatsächlich berechnete Betrag der Vergütung wird im Halbjahres- bzw. im Jahresbericht veröffentlicht. Die Anteilsinhaber werden über jede Erhöhung der Vergütung im «Luxemburger Wort» und in einer Zeitung, die in den Vertriebsländern des Fonds veröffentlicht wird, informiert.

(3) Die Depotbank erhält für die Verwahrung und Verwaltung der zu dem Teilfonds gehörenden Vermögenswerte eine Vergütung in Höhe von max. 0,07 % p.a. des durchschnittlichen Nettovermögens des Teilfonds zzgl. anfallender Mehrwertsteuer; zusätzlich erhält sie eine Bearbeitungsgebühr von max. 50,- DEM pro Wertpapiertransaktion. Diese Entgelte sind zum Quartalsende zahlbar.

Art. 34. Ausschüttungen

Die Verwaltungsgesellschaft wird den Teilfonds ausschließlich mit thesaurierenden Anteilen anbieten.

Art. 35. Inkrafttreten

Der Besondere Teil des Verwaltungsreglements tritt am 20. März 1997 in Kraft.

Die Verwaltungsgesellschaft
MK LUXINVEST S.A.

Die Depotbank
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

(00962/006/50)

FLINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.742.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 décembre 1996, que Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été nommée administrateur-délégué de la société.

Pour modification
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 103, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00528/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FLINT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.742.

—
RECTIFICATIF

Extrait

A la page N° 8648 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 181 du 11 avril 1996 il faut lire:
«Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 2 février 1996 que:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

sont élus aux postes d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Madame Jeanne Koppes, employée privée, demeurant à Canach, Monsieur Michel Ernould, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles et Madame Annette Birger, employée privée, demeurant à Oberkorn.

-»

Pour modification
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 103, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00529/677/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ESSETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.945.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée aux fins des présentes par Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg et Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme ESSETI S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.945, constituée suivant acte reçu le 23 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 38 du 20 janvier 1996 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 13 décembre 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme ESSETI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 300.000.000,- (trois cents millions de liras italiennes), représenté par 3.000 (trois mille) actions de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de liras italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 20 janvier 1996.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 13 décembre 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de liras italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 300.000.000,- (trois cents millions de liras italiennes) à 1.500.000.000,- (un milliard cinq cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 12.000 (douze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels, proportionnellement à leur participation.

V. - Que les 12.000 (douze mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société ESSETI S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de liras italiennes) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital souscrit est fixé à ITL 1.500.000.000,- (un milliard cinq cents millions de lires italiennes), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Bacceli, F. Franzina, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 95S, fol. 17, case 11. – Reçu 249.960 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00507/215/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ESSETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1997.

*Pour le notaire
Signature*

(00508/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ETS. GUY HAECK & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 35.831.

Les bilans au 31 décembre 1992, au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 décembre 1996.

*L. Haeck-Feidt
Gérante*

(00509/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

EUROBUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.027.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

(00513/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

EUROBETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.917.

Acte constitutif publié à la page 2258 du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations
n° 48 du 2 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

(00511/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

EUROBETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.917.

Acte constitutif publié à la page 2258 du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations
n° 48 du 2 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

(00512/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ESSEGROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.360.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Le Conseil d'Administration

Signature

(00505/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ESSEGROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.360.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg,
le 31 décembre 1996 à 12.00 heures*

Première résolution

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 6 février 1995 au 31 décembre 1995, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à LUF 333.824,00.

L'Assemblée décide d'affecter cette perte au compte de report.

Perte de l'exercice: LUF 333.824,00

Report au 1^{er} janvier 1996: LUF 333.824,00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat sur 1995.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
AMC INTERNATIONAL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 488, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00506/731/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

EUROFIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.146.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

EUROFIT S.A.

A. Renard

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(00514/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

**A.M.L., AUTOS-METAUX-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ETABLISSEMENTS BERNARD LASAR, S.à r.l.).**

Siège social: Pétange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur André Lasar, commerçant, demeurant à Luxembourg, 17, boulevard Marcel Cahen,
 - 2) Monsieur Claude Lasar, commerçant, demeurant à Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen,
- seuls associés de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENTS BERNARD LASAR, S.à r.l., avec siège à Pétange, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglisnter, en date du 4 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 150 du 19 avril 1994.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire vouloir changer la raison sociale de la société en AUTOS-METAUX-LUX, S.à r.l., et en conséquence donner la teneur suivante à l'article 4 des statuts:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de AUTOS-METAUX-LUX, S.à r.l., en abrégé A.M.L.»

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Lasar, C. Lasar, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1996, vol. 830, fol. 5, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 décembre 1996.

G. d'Huart.

(00510/207/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

EXPANSION INDUSTRIE LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 52.125.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 2 décembre 1996 que le siège de la société est fixé au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00519/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

EURO PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.220.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 novembre 1996

Le lundi 4 novembre 1996 à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme

EURO PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS S.A.

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de VECO TRUST S.A., Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella Moreschi élue présidente de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur, Mademoiselle Sandrine Klusa et comme secrétaire, Mademoiselle Angela Cinarelli.

Il résulte des constatations du bureau:

- que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- que, suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Démission et décharge aux administrateurs, Mme Luisella Moreschi, Mlle Angela Cinarelli et M^e Arsène Krons-hagen, et nomination en tant que nouveaux administrateurs en leur remplacement de Messieurs Maurizio Natale, Flavio Marzona et Andrea De Maria.

2. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A. et nomination en tant que nouveau commissaire en son remplacement de M. Maurizio Manfredi.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs, Mme Luisella Moreschi, Mlle Angela Cinarelli et Me Arsène Kronshagen, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, VECO TRUST S.A., et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- M. Maurizio Natale, demeurant à L-Dudelange;
- M. Flavio Marzona, demeurant à L-Sandweiler;
- M. Andrea De Maria, demeurant à L-Beggen

et commissaire aux comptes:

- M. Maurizio Manfredi, demeurant à L-Bereldange
- qui termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

L. Moreschi
Le Président

S. Klusa
Le Scrutateur

A. Cinarelli
Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 102, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00516/744/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ECTA, EUROPEAN CONSULTING & TECHNICAL ASSISTANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.973.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six décembre.

S'est réuni le conseil d'administration de la prédite société anonyme EUROPEAN CONSULTING & TECHNICAL ASSISTANCE, en abrégé ECTA, se composant des administrateurs suivants:

- a) La société anonyme IBS & PARTNERS S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.973,
 - b) Monsieur Jeffrey Davies, administrateur, demeurant à L-8213 Mamer, 14A, route du Baumbusch,
 - c) Monsieur Patrice Reynaud, administrateur, demeurant à CH-Genève, 26, avenue de la Grenade,
 - d) Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à L-3377 Leudelange, 46, rue de la Gare,
- tous ici présents.

Lesquels ont pris, à l'unanimité, la décision suivante:

Unique décision

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, la société anonyme IBS & PARTNERS S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, est désignée administrateur-délégué avec pouvoir de représenter et d'engager la société pour les actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 488, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00515/206/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

**EURO-POWER, S.à r.l., Einmangesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. EURO-POWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Robert Schuman, mit Amtswohnsitz in Differdingen.

Ist zusammengetreten:

Die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO-POWER, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde vom 6. Februar 1987, aufgenommen durch den in Differdingen residierenden Notar Aloyse Biel, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 116 vom 29. April 1987.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Hans Horrig, Exportkaufmann, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmte zum Schriftführer Herrn Romain Winkel, Privatbeamter, wohnhaft in Hussigny, Frankreich.

Die Versammlung bestimmte zum Stimmzähler Herrn Hans Ulrich Horrig, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Die anwesenden Gesellschafter erklärten sich auf die vom Büro erstellte und von ihnen unterschriebene Anwesenheitsliste zu berufen, aus welcher hervorgeht, dass sämtliche 500 Anteile in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind.

Vorbezeichnete Präsenzliste wurde nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann bat der Vorsitzende den instrumentierenden Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

Gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung, für welche sich alle Gesellschafter rechtsgültig einberufen erklären, begreift als Tagesordnung:

I. - Festlegung der Adresse des Gesellschaftssitzes in L-1466 Luxemburg, 6, rue Jean Engling.

II. - Abtretung von vierhundert Gesellschaftsanteilen durch Herrn Hans Horrig, vorgeannt, an Herrn Hans Ulrich Horrig, vorgeannt.

III. - Abtretung von hundert Gesellschaftsanteilen durch Herrn Wolfgang Horrig, vorgeannt, an Herrn Hans Ulrich Horrig, vorgeannt.

IV. - Annahme der Abdankung des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft, Herrn Wolfgang Horrig, vorgeannt.

V. - Nominierung eines neuen Geschäftsführers.

VI. - Umwandlung der Gesellschaft in eine Einmangengesellschaft mit Aufstellung neuer Satzungen.

Daraufhin ging die Generalversammlung zur Tagesordnung über, und nach Beratung wurden folgende Beschlüsse einstimmig angenommen:

Erster Beschluss

Die Adresse des Firmensitzes wird festgesetzt in L-1466 Luxemburg, 6, rue Jean Engling.

Zweiter Beschluss

Hiermit erklärt Herr Hans Horrig, vorgeannt, seine vierhundert Anteile in der vorgeannten Gesellschaft an Herrn Hans Ulrich Horrig, vorgeannt, abzutreten, und dies zum Preis von vierhunderttausend luxemburgischer Franken (LUF 400.000,-), welche Summe der Abtreter erklärt und erkennt, vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Entlastung.

Diese Abtretung wird von der Gesellschaft durch ihren Geschäftsführer, Herrn Wolfgang Horrig, vorgeannt, angenommen.

Dritter Beschluss

Hiermit erklärt Herr Wolfgang Horrig, vorgeannt, seine hundert Anteile in der vorbenannten Gesellschaft an Herrn Hans Ulrich Horrig, vorbenannt, abzutreten, und dies zum Preis von hunderttausend Luxemburger Franken (LUF 100.000,-), welche Summe der Abtreter erklärt und erkennt, vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Entlastung.

Diese Abtretung wird von der Gesellschaft durch ihren Geschäftsführer, Herrn Wolfgang Horrig, vorgeannt, angenommen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abdankung ihres Geschäftsführers, Herrn Wolfgang Horrig, vorgeannt, anzunehmen, und gewährt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum neuen alleinigen Geschäftsführer Herrn Hans Ulrich Horrig, vorgeannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

Sechster Beschluss

Herr Hans Ulrich Horrig, vorgeannt, jetzt alleiniger Gesellschafter, beschliesst, die Gesellschaft in eine Einmangengesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln, und beschliesst folgende Satzungen anzunehmen:

Art. 1. Es wird hiermit eine Einmangengesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie ihre Abänderungsgesetze und durch vorliegende Satzungen.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Tätigkeit von Import- und Exportgeschäften jedweder Natur, sowie die Vermittlung von Aufträgen auf Agenturbasis. Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Tätigkeiten industrieller, kaufmännischer und finanzieller Art abwickeln, die mit dem Hauptgesellschaftszweck in Zusammenhang stehen oder zu dessen Förderung dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt den Namen EURO-POWER, S.à r.l. an.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), vollständig und in bar eingezahlt, was der amtierende Notar ausdrücklich bestätigt.

Das Gesellschaftskapital ist durch Herrn Hans Ulrich Horrig gezeichnet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche die ausgedehntesten Vollmachten haben, um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen und um die Disponierungs- und Verwaltungsakte auszuführen, welche den Gesellschaftszweck betreffen.

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 8. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche den Inventar zusammenfasst, aufgestellt.

Der Gesellschafter bestimmt über die Verfügung des Nettogewinns, nach Überweisung von fünf Prozent (5%) des Gewinns auf die gesetzliche Reserve.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit oder den Bankrott des Gesellschafters aufgelöst.

Art. 10. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom Geschäftsführer im Amt oder von einem Liquidator, welcher zu diesem Zweck von der Generalversammlung der Gesellschaft bestimmt wird, ausgeführt, unter Zugrundelegung der Mehrheit, welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder Abänderungsgesetzen festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden nach Abzug der Passiva dem Gesellschafter zugeteilt.

Art. 11. Für alle in den gegenwärtigen Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Differdingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand oder Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Horrig, R. Winkel, H.U. Horrig, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1996, vol. 825, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 2 janvier 1997.

R. Schuman.

(00517/237/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

EURO-POWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

(00518/237/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FINDIM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 41.843.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINDIM FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.843, constituée suivant acte reçu à George Town, Grand Cayman (Iles Caïman), en date du 14 juin 1989, et dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 35 du 25 janvier 1993, et dont les statuts ont été modifiés par actes du même notaire Marc Elter, prénommé:

- en date du 30 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 361 du 9 août 1993;

- en date du 22 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 7 du 7 janvier 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (U.C.L.), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit (K.U.L.), demeurant à Torgny-Rouvroy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Ettelbruck.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de LUF 1.200.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 450.000.000,- à LUF 1.650.000.000,- par la création et l'émission de 80.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 15.000,-, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par:

a) incorporation de la créance de ITL 58.075.400.000,- que possède FINDIM FINANZIARIA INDUSTRIALE IMMOBILIARE MOBILIARE S.p.A. sur la société, convertie en LUF au cours de change en vigueur au jour de la passation de l'acte;

b) versement et/ou remboursement en numéraire pour le solde.

2. Adaptation en conséquence de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 450.000.000,- (quatre cent cinquante millions de francs luxembourgeois) à LUF 1.650.000.000,- (un milliard six cent cinquante millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 80.000,- (quatre-vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 15.000,- (quinze mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, y compris par rapport aux bénéfices éventuels de l'année en cours.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de souscrire et de libérer intégralement les 80.000 (quatre-vingt mille) actions nouvelles comme suit:

I) Apport de créance

Par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible, à concurrence de LUF 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de francs luxembourgeois).

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital: la société de droit italien FINDIM FINANZIARIA INDUSTRIALE IMMOBILIARE MOBILIARE S.p.A., ayant son siège social à I-20052 Monza (Italie), 6, Piazza San Pietro Martir.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant H.R.T. REVISION, S.à r.l., société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de ITL 58.075.400.000,- est certaine, liquide et exigible et peut être utilisée intégralement pour augmenter le capital de FINDIM FINANCE S.A. de LUF 1.200.000.000,- par la création de 80.000 actions nouvelles de LUF 15.000,- chacune, la différence entre LUF 1.200.000.000,- et la contre-valeur en LUF de ITL 58.075.400.000,- au cours de change ITL/LUF du jour de l'augmentation de capital devant faire l'objet d'un versement/remboursement en numéraire.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

H.R.T. REVISION, S.à r.l.
Réviseur d'entreprises»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II) Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue aux présentes:

ladite société de droit italien FINDIM FINANZIARIA INDUSTRIALE IMMOBILIARE MOBILIARE S.p.A., ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, prénommé;

en vertu d'une desdites procurations sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

laquelle a déclaré, par son représentant susnommé, souscrire et libérer intégralement les 80.000 (quatre-vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 15.000,- (quinze mille francs luxembourgeois) chacune, par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, dont il est question ci-avant, pour un montant de ITL 57.592.628.144,- (cinquante-sept milliards cinq cent quatre-vingt-douze millions six cent vingt-huit mille cent quarante-quatre lires italiennes), convertie en LUF (francs luxembourgeois) au cours de change en vigueur à ce jour, à savoir: ITL 1,- pour LUF 0,020836 représentant donc la somme de LUF 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de francs luxembourgeois), existant à son profit et à la charge de la société anonyme holding FINDIM FINANCE S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

III) Remboursement

L'assemblée fait remarquer ici que l'ordre du jour et la conclusion du rapport de réviseur ci-dessus mentionnent comme créance à apporter la somme de ITL 58.075.400.000,- (cinquante-huit milliards soixante-quinze millions quatre cent mille liras italiennes), ce qui représente après conversion audit cours de ce jour un montant de LUF 1.210.059.034,4 (un milliard deux cent dix millions cinquante-neuf mille trente-quatre virgule quatre francs luxembourgeois).

L'assemblée décide donc de rembourser avant le 31 décembre 1996 à la société de droit italien FINDIM FINANZIARIA INDUSTRIALE IMMOBILIARE MOBILIARE S.p.A., prénommée, pour laquelle accepte son représentant prédé-signé, la différence entre la somme de la créance réellement apportée et le montant mentionné dans l'ordre du jour et la conclusion du réviseur, à savoir: la somme de LUF 10.059.034,4 (dix millions cinquante-neuf mille trente-quatre virgule quatre francs luxembourgeois), convertie audit cours de ce jour en ITL 482.771.856,- (quatre cent quatre-vingt-deux millions sept cent soixante et onze mille huit cent cinquante-six liras italiennes).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à LUF 1.650.000.000,- (un milliard six cent cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 110.000 (cent dix mille) actions chacune d'une valeur nominale de LUF 15.000,- (quinze mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice approximativement à la somme de douze millions quatre cent dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Beernaerts, D. De Marco, H. Janssen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 95S, fol. 18, case 3. – Reçu 12.000.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00525/215/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FINDIM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 41.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

*Pour le notaire
C. Hellinckx*

(00526/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.484.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

(00520/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.740.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(00521/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FINANCIERE DES ALPES MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 43.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 487, fol. 55, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Signature.

(00522/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FINPADANA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 47.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 488, fol. 33, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00527/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FLOYD INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 53.012.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00530/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FINANCIAL HOUSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 6.005.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour la société
Signature

(00523/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FINANCIAL HOUSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 6.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 30 décembre 1996 à 14.00 heures précises au siège social de la société

Troisième résolution

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 1995 s'élevant à LUF 4.734.733 et dépassant de plus des trois quarts le capital social, le Conseil d'Administration se référant à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, a soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires la question de la dissolution de la société. L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Sylvie Mc Gaw en tant qu'administrateur de la Société et décide de nommer en son remplacement, la société Mc GAW & WING S.A., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de G.T.C., GENERAL TRUST COMPANY S.C. aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société et décide de nommer en son remplacement, la société MTC GENERAL TRUST COMPANY S.A. ayant son siège social au 2, route de Moncor, Case postale 187, CH-1752 Villars-sur-Glâne.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00524/651/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 49.734.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00531/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.056.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker et Madame Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Bettembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.056, constituée suivant acte reçu le 20 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 253 du 22 mai 1996, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 4 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 336 du 13 juillet 1996;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 décembre 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions de liras italiennes), représenté par 260.000 (deux cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 13.000.000.000,- (treize milliards de liras italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 décembre 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ITL 100.000.000,- (cent millions de liras italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions de liras italiennes) à ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V. - Que les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société FOURB INTERNATIONAL

HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 100.000.000,- (cent millions de liras italiennes) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital souscrit est fixé à ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cents millions de liras italiennes), représenté par 280.000 (deux cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Stoffel, M. Santini, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 94S, fol. 81, case 6. – Reçu 21.010 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00533/215/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 décembre 1996.

Pour le notaire

C. Hellinckx

Signature

(00534/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FRENALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.415.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FRENALUX S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(00535/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

FRENALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.415.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mai 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts, pour des raisons personnelles, de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Certifié sincère et conforme

FRENALUX S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00536/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

GALERIE DE BONNEVOIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 2, rue P. Hentges.

R. C. Luxembourg B 9.193.

Le bilan au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00538/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

**GAMBIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GAMBIER S.A.).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GAMBIER S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, en voie d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 1996, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital pour le porter de son montant actuel de ITL 80.000.000,- à ITL 940.000.000,- par la création et l'émission de 860 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune.

Souscripteur unique: Madame Elena Banci.

2. Dans la dénomination il faudra inclure le mot «Holding», ce qui fera GAMBIER HOLDING S.A.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 860.000.000,- (huit cent soixante millions de lires italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 80.000.000,- (quatre-vingts millions de lires italiennes) à ITL 940.000.000,- (neuf cent quarante millions de lires italiennes) par la création et l'émission de 860 (huit cent soixante) actions nouvelles de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.760 (mille sept cent soixante) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, Madame Elena Banci, industriel, demeurant à Montemurlo, Via L. Boccherini 4 (Italie).

Souscription - Libération

Ensuite Madame Elena Banci, préqualifiée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 860 (huit cent soixante) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société GAMBIER S.A., prédé-signée, de sorte que la somme de ITL 860.000.000,- (huit cent soixante millions de lires italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. - Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 940.000.000,- (neuf cent quarante millions de liras italiennes), représenté par 940 (neuf cent quarante) actions de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en GAMBIER HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GAMBIER HOLDING S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, P. van Hees, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 95S, fol. 12, case 6. – Reçu 180.256 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00539/215/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

**GAMBIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GAMBIER S.A.).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour le notaire

Signature

(00540/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

LIZTAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C. Luxembourg B 57.666.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIZTAR HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, ci-après désignée par la «société».

L'assemblée est ouverte à seize heures, sous la présidence de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Denis Van den Bulke, avocat, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour instaurer le rachat d'actions conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent vingt-sept mille (427.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille (45.000,-) dollars des Etats-Unis à quatre cent soixante-douze mille (472.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de quatre cent vingt-sept (427) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis par action, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) dollars des Etats-Unis, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, à libérer par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de quatre millions deux cent soixante-dix mille (4.270.000,-) dollars des Etats-Unis.

Souscription par le prêt actionnaire avec libération par conversion de créance, sur base d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

3) Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent soixante-douze mille (472.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par quarante-cinq (45) actions ordinaires et quatre cent vingt-sept (427) actions rachetables, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Rachat d'actions

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi et particulièrement par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Un actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées, doit en faire la demande par écrit («la demande de rachat») à l'adresse du conseil d'administration en indiquant le nombre d'actions qu'il désire voir racheter. Le conseil décide de façon discrétionnaire dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la demande de rachat, si la Société rachète les actions offertes au rachat en avisant l'actionnaire requérant de sa décision et, s'il y a lieu, du prix que le conseil d'administration fixe comme étant «la valeur marchande» déterminée à la date d'évaluation, telle qu'elle sera déterminée par le conseil d'administration.

L'actionnaire requérant est tenu endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la réponse de la Société à sa demande de rachat, d'aviser le conseil d'administration s'il désire procéder au rachat au prix fixé par le conseil d'administration. Si l'actionnaire décide de procéder au rachat, il doit remettre à la Société à son siège social, ensemble avec une confirmation écrite de procéder au rachat, le ou les certificat(s) d'action, si de tels certificats ont été émis, établissant la propriété des actions devant être rachetées, dûment endossés en vue de leur cession à la Société.

Le rachat est réputé avoir été effectué à la date à laquelle la Société a reçu la confirmation de rachat («la date de rachat»). Tous les droits attachés aux actions rachetées par la Société sont suspendus aussi longtemps que la Société détient ces actions. La Société doit payer à l'actionnaire le prix de rachat des actions offertes au rachat dans les trente (30) jours qui suivent la date de rachat.

Aux fins du présent article, le prix de rachat sera le prix fixé par le conseil d'administration comme étant «la valeur marchande». La valeur marchande des actions présentées au rachat peut, selon une appréciation souveraine du conseil d'administration, être déterminée par évaluation indépendante.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés et futurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent vingt-sept mille (427.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille (45.000,-) dollars des Etats-Unis à quatre cent soixante-douze mille (472.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de quatre cent vingt-sept (427) actions rachetables numérotées de 46 à 472 d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis par action, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) dollars des Etats-Unis, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, à libérer par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de quatre millions deux cent soixante-dix mille (4.270.000,-) dollars des Etats-Unis.

Souscription

Ensuite est intervenu aux présentes, l'actionnaire Monsieur Lorenzo Gonzalez Maldonado, Businessman, demeurant à Mexico City (Mexique),

ici représenté par Monsieur Denis Van den Bulke, préqualifié,

aux termes d'une procuration sous seing privé annexée à la prédite liste de présence,

lequel a déclaré, de l'accord unanime de l'assemblée, souscrire les quatre cent vingt-sept (427) actions rachetables numérotées de 46 à 472 qu'il libère pour leur valeur nominale, soit un montant total de quatre cent vingt-sept mille (427.000,-) dollars des Etats-Unis avec en sus une prime d'émission d'un montant total de trois millions huit cent quarante-trois mille (3.843.000,-) dollars des Etats-Unis, par la conversion en capital d'une créance jusqu'à concurrence d'un montant de quatre millions deux cent soixante-dix mille (4.270.000,-) dollars des Etats-Unis, qu'il détient contre la société.

Ladite créance est certaine, liquide et exigible, persiste à la date de ce jour et peut être évaluée au moins à quatre millions deux cent soixante-dix mille (4.270.000,-) dollars des Etats-Unis, ainsi que cela résulte d'un certificat émis par la société en date du 10 janvier 1997, ci-annexé.

Cette créance figure à une situation bilantaire arrêtée au 31 décembre 1996, que l'assemblée approuve présentement, et qui restera annexée aux présentes.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915, le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport, daté de Luxembourg, le 9 janvier 1997, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

«6. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre, à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie, soit 427 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- et d'une prime d'émission de USD 9.000,-.

Luxembourg, le 9 janvier 1997.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Réviseur d'entreprises»

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent soixante-douze mille (472.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par quatre cent soixante-douze (472) actions, dont quarante-cinq (45) actions ordinaires, numérotées de 1 à 45 et quatre cent vingt-sept (427) actions rachetables conformément à la rubrique «rachat d'actions» du présent article, numérotées de 46 à 472 d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

Estimation et Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à un million quatre cent soixante-quinze mille (1.475.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, la prédite créance est évaluée à cent trente-huit millions neuf cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante (138.924.450,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Krieger, P. Stroesser, D. Van den Bulke, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 96S, fol. 25 case 2. – Reçu 1.389.885 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

R. Neuman.

(06584/226/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LIZTAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C. Luxembourg B 57.666.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

(06585/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

RG SUB LUX-O-RENTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 47.881.

Extract of the Annual General Meeting of Shareholders of May 30th, 1996

The meeting, on the recommendation of the Directors, resolves that no dividend will be distributed and the net profit will be reinvested.

The Board of Directors, consisting of Mr W. Kilp, Mr S. Richter and Mr Sander van Eijkern, is unanimously re-elected.

The Directors shall be in office for a further period ending at the Annual General Meeting of Shareholders to be held to approve the Annual Accounts for the financial year 1996.

It was resolved to re-elect the Auditor, COOPERS & LYBRAND S.C., for the same period as mentioned above for the directors.

Luxembourg, February 14th, 1997.

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.
Domiciliary Agent
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08470/014/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

RG LUX-O-RENTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 47.779.

Extract of the Annual General Meeting of Shareholders of May 30th, 1996

The meeting, on the recommendation of the Directors, resolves that no dividend will be distributed and the net profit will be reinvested.

The Board of Directors, consisting of Mr W. Kilp, Mr S. Richter and Mr Sander van Eijkern, is unanimously re-elected.

The Directors shall be in office for a further period ending at the Annual General Meeting of Shareholders to be held to approve the Annual Accounts for the financial year 1996.

It was resolved to re-elect the Auditor, COOPERS & LYBRAND S.C., for the same period as mentioned above for the directors.

Luxembourg, February 14th, 1997.

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.
Domiciliary Agent
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08469/014/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

NEVOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVOR HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, ci-après désignée par «la société».

L'assemblée est ouverte à seize heures et quart, sous la présidence de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Denis Van den Bulke, avocat, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour instaurer le rachat d'actions conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent vingt et un mille (521.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille (45.000,-) dollars des Etats-Unis à cinq cent soixante-six mille (566.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de cinq cent vingt et une (521) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis par action, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) dollars des Etats-Unis, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, à libérer par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent dix mille (5.210.000,-) dollars des Etats-Unis.

Souscription par le crédit actionnaire avec libération par conversion de créance, sur base d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

3) Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent soixante-six mille (566.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par quarante-cinq (45) actions ordinaires et cinq cent vingt et une (521) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Rachat d'actions

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi et particulièrement par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Un actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées, doit en faire la demande par écrit («la demande de rachat») à l'adresse du conseil d'administration en indiquant le nombre d'actions qu'il désire voir racheter. Le conseil décide de façon discrétionnaire dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la demande de rachat, si la Société rachète les actions offertes au rachat en avisant l'actionnaire requérant de sa décision et, s'il y a lieu, du prix que le conseil d'administration fixe comme étant «la valeur marchande» déterminée à la date d'évaluation, telle qu'elle sera déterminée par le conseil d'administration.

L'actionnaire requérant est tenu endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la réponse de la Société à sa demande de rachat, d'aviser le conseil d'administration s'il désire procéder au rachat au prix fixé par le conseil d'administration. Si l'actionnaire décide de procéder au rachat, il doit remettre à la Société à son siège social, ensemble avec une confirmation écrite de procéder au rachat, le ou les certificat(s) d'action, si de tels certificats ont été émis, établissant la propriété des actions devant être rachetées, dûment endossés en vue de leur cession à la Société.

Le rachat est réputé avoir été effectué à la date à laquelle la Société a reçu la confirmation de rachat («la date de rachat»). Tous les droits attachés aux actions rachetées par la Société sont suspendus aussi longtemps que la Société détient ces actions. La Société doit payer à l'actionnaire le prix de rachat des actions offertes au rachat dans les trente (30) jours qui suivent la date de rachat.

Aux fins du présent article, le prix de rachat sera le prix fixé par le conseil d'administration comme étant «la valeur marchande». La valeur marchande des actions présentées au rachat peut, selon une appréciation souveraine du conseil d'administration, être déterminée par évaluation indépendante.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés et futurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent vingt et un mille (521.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille (45.000,-) dollars des Etats-Unis à cinq cent soixante-six mille (566.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de cinq cent vingt et une (521) actions rachetables numérotées de 46 à 566 d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis par action, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) dollars des Etats-Unis, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, à libérer par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent dix mille (5.210.000,-) dollars des Etats-Unis.

Souscription

Ensuite est intervenu aux présentes, l'actionnaire Monsieur Ricardo Gonzalez Priego, Businessman, demeurant à Mexico City (Mexique),

ici représenté par Monsieur Denis Van den Bulke, préqualifié,
aux termes d'une procuration sous seing privé annexée à la prédite liste de présence,

lequel a déclaré, de l'accord unanime de l'assemblée, souscrire les cinq cent vingt et une (521) actions rachetables numérotées de 46 à 566 qu'il libère pour leur valeur nominale, soit un montant total de cinq cent vingt et un mille (521.000,-) dollars des Etats-Unis avec en sus une prime d'émission d'un montant total de quatre millions six cent quatre-vingt-neuf mille (4.689.000,-) dollars des Etats-Unis, par la conversion en capital d'une créance jusqu'à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent dix mille (5.210.000,-) dollars des Etats-Unis, qu'il détient contre la société.

Ladite créance est certaine, liquide et exigible, persiste à la date de ce jour et peut être évaluée au moins à cinq millions deux cent dix mille (5.210.000,-) dollars des Etats-Unis, ainsi que cela résulte d'un certificat émis par la société en date du 10 janvier 1997, ci-annexé.

Cette créance figure à une situation bilantaire arrêtée au 31 décembre 1996, que l'assemblée approuve présentement, et qui restera annexée aux présentes.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915, le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport, daté de Luxembourg, le 9 janvier 1997, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

«6. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre, à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie, soit 521 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- et d'une prime d'émission de USD 9.000,-.

Luxembourg, le 9 janvier 1997.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Réviseur d'entreprises»

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent soixante-six mille (566.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par cinq cent soixante-six (566) actions, dont quarante-cinq (45) actions ordinaires, numérotées de 1 à 45 et cinq cent vingt et une (521) actions rachetables conformément à la rubrique «rachat d'actions» du présent article, numérotées de 46 à 566, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

Estimation et Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à un million sept cent quatre-vingt-cinq mille (1.785.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, la prédite créance est évaluée à cent soixante-neuf millions cinq cent sept mille trois cent cinquante (169.507.350,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures et demie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Krieger, P. Stroesser, D. Van den Bulke, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 96S, fol. 25, case 4. – Reçu 1.695.855 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

R. Neuman.

(06609/226/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

NEVOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C. Luxembourg B 57.669.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

(06610/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ONER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Reginlad Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ONER HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, ci-après désignée par «la société».

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures moins le quart, sous la présidence de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Denis Van den Bulke, avocat, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour instaurer le rachat d'actions conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent vingt mille (520.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille (45.000,-) dollars des Etats-Unis à cinq cent soixante-cinq mille (565.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de cinq cent vingt (520) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis par action, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) dollars des Etats-Unis, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, à libérer par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent mille (5.200.000,-) dollars des Etats-Unis.

Souscription par le prédit actionnaire avec libération par conversion de créance, sur base d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

3) Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent soixante-cinq mille (565.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par quarante-cinq (45) actions ordinaires et cinq cent vingt (520) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Rachat d'actions

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi et particulièrement par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Un actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées, doit en faire la demande par écrit («la demande de rachat») à l'adresse du conseil d'administration en indiquant le nombre d'actions qu'il désire voir racheter. Le conseil décide de façon discrétionnaire dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la demande de rachat, si la Société rachète les actions offertes au rachat en avisant l'actionnaire requérant de sa décision et, s'il y a lieu, du prix que le conseil d'administration fixe comme étant «la valeur marchande» déterminée à la date d'évaluation, telle qu'elle sera déterminée par le conseil d'administration.

L'actionnaire requérant est tenu endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la réponse de la Société à sa demande de rachat, d'aviser le conseil d'administration s'il désire procéder au rachat au prix fixé par le conseil d'administration. Si l'actionnaire décide de procéder au rachat, il doit remettre à la Société à son siège social, ensemble avec une confirmation écrite de procéder au rachat, le ou les certificat(s) d'action, si de tels certificats ont été émis, établissant la propriété des actions devant être rachetées, dûment endossés en vue de leur cession à la Société.

Le rachat est réputé avoir été effectué à la date à laquelle la Société a reçu la confirmation de rachat («la date de rachat»). Tous les droits attachés aux actions rachetées par la Société sont suspendus aussi longtemps que la Société détient ces actions. La Société doit payer à l'actionnaire le prix de rachat des actions offertes au rachat dans les trente (30) jours qui suivent la date de rachat.

Aux fins du présent article, le prix de rachat sera le prix fixé par le conseil d'administration comme étant «la valeur marchande». La valeur marchande des actions présentées au rachat peut, selon une appréciation souveraine du conseil d'administration, être déterminée par évaluation indépendante.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés et futurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent vingt mille (520.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille (45.000,-) dollars des Etats-Unis à cinq cent soixante-cinq mille (565.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de cinq cent vingt (520) actions rachetables numérotées de 46 à 565 d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis par action, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) dollars des Etats-Unis, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, à libérer par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent mille (5.200.000,-) dollars des Etats-Unis.

Souscription

Ensuite est intervenu aux présentes, l'actionnaire Monsieur Lorenzo Gonzalez Priego, Businessman, demeurant à Mexico City (Mexique);

ici représenté par Monsieur Denis Van den Bulke, préqualifié,

aux termes d'une procuration sous seing privé annexée à la prédite liste de présence,

lequel a déclaré, de l'accord unanime de l'assemblée, souscrire les cinq cent vingt (520) actions rachetables numérotées de 46 à 565 qu'il libère pour leur valeur nominale, soit un montant total de cinq cent vingt mille (520.000,-) dollars des Etats-Unis avec en sus une prime d'émission d'un montant total de quatre millions six cent quatre-vingt mille (4.680.000,-) dollars des Etats-Unis, par la conversion en capital d'une créance jusqu'à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent mille (5.200.000,-) dollars des Etats-Unis, qu'il détient contre la société.

Ladite créance est certaine, liquide et exigible, persiste à la date de ce jour et peut être évaluée au moins à cinq millions deux cent mille (5.200.000,-) dollars des Etats-Unis, ainsi que cela résulte d'un certificat émis par la société en date du 10 janvier 1997, ci-annexé.

Cette créance figure à une situation bilantaire arrêtée au 31 décembre 1996, que l'assemblée approuve présentement, et qui restera annexée aux présentes.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915, le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport, daté de Luxembourg, le 9 janvier 1997, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

«6. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre, à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie, soit 520 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- et d'une prime d'émission de USD 9.000,-.

Luxembourg, le 9 janvier 1997.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Réviseur d'entreprises»

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent soixante-cinq mille (565.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par cinq cent soixante-cinq (565) actions, dont quarante-cinq (45) actions ordinaires, numérotées de 1 à 45 et cinq cent vingt (520) actions rachetables conformément à la rubrique «rachat d'actions» du présent article, numérotées de 46 à 565, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

Estimation et Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à un million sept cent quatre-vingt-cinq mille (1.785.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, la prédite créance est évaluée à cent soixante-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille (169.182.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeures ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Krieger, P. Stroesser, D. Van den Bulke, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 96S, fol. 25, case 8. – Reçu 1.692.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

R. Neuman.

(06614/226/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ONER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C. Luxembourg B 57.670.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

(06615/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SANDOW HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANDOW HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, ci-après désignée par «la société».

L'assemblée est ouverte à seize heures et demie, sous la présidence de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Denis Van den Bulke, avocat, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour instaurer le rachat d'actions conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent vingt et un mille (521.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille (45.000,-) dollars des Etats-Unis à cinq cent soixante-six mille (566.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de cinq cent vingt et une (521) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis par action, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) dollars des Etats-Unis, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, à libérer par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent dix mille (5.210.000,-) dollars des Etats-Unis.

Souscription par le crédit actionnaire avec libération par conversion de créance, sur base d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

3) Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent soixante-six mille (566.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par quarante-cinq (45) actions ordinaires et cinq cent vingt et une (521) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Rachat d'actions

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi et particulièrement par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Un actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées, doit en faire la demande par écrit («la demande de rachat») à l'adresse du conseil d'administration en indiquant le nombre d'actions qu'il désire voir racheter. Le conseil décide de façon discrétionnaire dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la demande de rachat, si la Société rachète les actions offertes au rachat en avisant l'actionnaire requérant de sa décision et, s'il y a lieu, du prix que le conseil d'administration fixe comme étant «la valeur marchande» déterminée à la date d'évaluation, telle qu'elle sera déterminée par le conseil d'administration.

L'actionnaire requérant est tenu endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la réponse de la Société à sa demande de rachat, d'aviser le conseil d'administration s'il désire procéder au rachat au prix fixé par le conseil d'administration. Si l'actionnaire décide de procéder au rachat, il doit remettre à la Société à son siège social, ensemble avec une confirmation écrite de procéder au rachat, le ou les certificat(s) d'action, si de tels certificats ont été émis, établissant la propriété des actions devant être rachetées, dûment endossés en vue de leur cession à la Société.

Le rachat est réputé avoir été effectué à la date à laquelle la Société a reçu la confirmation de rachat («la date de rachat»). Tous les droits attachés aux actions rachetées par la Société sont suspendus aussi longtemps que la Société détient ces actions. La Société doit payer à l'actionnaire le prix de rachat des actions offertes au rachat dans les trente (30) jours qui suivent la date de rachat.

Aux fins du présent article, le prix de rachat sera le prix fixé par le conseil d'administration comme étant «la valeur marchande». La valeur marchande des actions présentées au rachat peut, selon une appréciation souveraine du conseil d'administration, être déterminée par évaluation indépendante.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés et futurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent vingt et un mille (521.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille (45.000,-) dollars des Etats-Unis à cinq cent soixante-six mille (566.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de cinq cent vingt et une (521) actions rachetables numérotées de 46 à 566 d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis par action, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) dollars des Etats-Unis, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, à libérer par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent dix mille (5.210.000,-) dollars des Etats-Unis.

Souscription

Ensuite est intervenu aux présentes, l'actionnaire Monsieur Carlos Gonzalez Priego, Businessman, demeurant à Mexico City (Mexique),

ici représenté par Monsieur Denis Van den Bulke, préqualifié,

aux termes d'une procuration sous seing privé annexée à la prédite liste de présence,

lequel a déclaré, de l'accord unanime de l'assemblée, souscrire les cinq cent vingt et une (521) actions rachetables numérotées de 46 à 566 qu'il libère pour leur valeur nominale, soit un montant total de cinq cent vingt et un mille (521.000,-) dollars des Etats-Unis avec en sus une prime d'émission d'un montant total de quatre millions six cent quatre-vingt-neuf mille (4.689.000,-) dollars des Etats-Unis, par la conversion en capital d'une créance jusqu'à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent dix mille (5.210.000,-) dollars des Etats-Unis, qu'il détient contre la société.

Ladite créance est certaine, liquide et exigible, persiste à la date de ce jour et peut être évaluée au moins à cinq millions deux cent dix mille (5.210.000,-) dollars des Etats-Unis, ainsi que cela résulte d'un certificat émis par la société en date du 10 janvier 1997, ci-annexé.

Cette créance figure à une situation bilantaire arrêtée au 31 décembre 1996, que l'assemblée approuve présentement, et qui restera annexée aux présentes.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915, le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport, daté de Luxembourg, le 9 janvier 1997, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

«6. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre, à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie, soit 521 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- et d'une prime d'émission de USD 9.000,-.

Luxembourg, le 9 janvier 1997.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Réviseur d'entreprises»

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent soixante-six mille (566.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par cinq cent soixante-six (566) actions, dont quarante-cinq (45) actions ordinaires, numérotées de 1 à 45 et cinq cent vingt et une (521) actions rachetables conformément à la rubrique «rachat d'actions» du présent article, numérotées de 46 à 566, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

Estimation et Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à un million sept cent quatre-vingt-cinq mille (1.785.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, la prédite créance est évaluée à cent soixante-neuf millions cinq cent sept mille trois cent cinquante (169.507.350,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures moins le quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Krieger, P. Stroesser, D. Van den Bulke, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 96S, fol. 25, case 6. – Reçu 1.695.855 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

R. Neuman.

(06627/226/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SANDOW HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C. Luxembourg B 57.671.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

(06628/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

UBS (LUX) BOND INVEST, Fonds Commun de Placement.

ÄNDERUNG DER VERTRAGSBEDINGUNGEN

Die INTRAG INTERNATIONAL BOND INVEST (Company for Fund Management) S.A. hat durch Verwaltungsratsbeschluss vom 24. Februar 1997, beschlossen, die Vertragsbedingungen des UBS (LUX) BOND INVEST wie folgt zu ändern:

Art. 5. Der erste Absatz wird ersetzt durch «Der Nettoinventarwert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Subfonds im Prinzip an jedem Geschäftstag der Administrationsstelle auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeder Tag, an dem die Banken während der normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen.»;

Art. 8, erster Absatz, erste Zeile: «Bankgeschäftstagen» wird ersetzt durch «Geschäftstagen»;

Art. 9, erster Absatz, vierte Zeile: «Bankgeschäftstagen» wird ersetzt durch «Geschäftstagen»;

Art. 10, erster Absatz, zweite Zeile: «Bankgeschäftstag in Luxemburg» wird ersetzt durch «Geschäftstag»;

Art. 15, vierter Absatz, erster Satz: «eine Kommission, zahlbar an die Verwaltungsgesellschaft, die je nach Subfonds bis zu maximal 1,15 % per annum betragen kann. Sie wird auf dem Nettovermögen des jeweiligen Subfonds berechnet und ebenfalls dort belastet.» wird ersetzt durch «eine pauschale Verwaltungsgebühr an die Verwaltungsge-

sellschaft von maximal 1,15 % p.a. für alle Subfonds des UBS (LUX) BOND INVEST. Diese Verwaltungsgebühr wird monatlich auf dem mittleren Gesamtnetovermögen des Subfonds während des betreffenden Monats pro rata temporis berechnet und am Monatsende belastet.»;

Art. 15, vierter Absatz, vierter Satz: «... den Druck der Anteilscheine ... » wird ersetzt durch «... die Kosten für den Druck der Anteilscheine ... ».

Diese Änderungen treten am Tag ihrer Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Kraft. Luxemburg, den 24. Februar 1997.

Die Verwaltungsgesellschaft
INTRAG INTERNATIONAL
BOND INVEST
(Company for Fund Management) S.A.
Unterschriften

Die Depotbank
UNION DE BANQUES SUISSES
(LUXEMBOURG)
Société Anonyme
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08437/027/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 52.964.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-first day of January.
Before Us, Maître Reginald Neuman, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg,

acting in the capacity of special attorney of the Board of Directors of TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg (the «Company»), and entered in the company register in Luxembourg, section B under number 52.964, incorporated pursuant to a notarial deed dated 21st November, 1995 published in the Mémorial C 41 on 23rd January 1996. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time on 7th November, 1996 pursuant to a deed of the undersigned notary and the amendments are in the process of publication in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred on him the resolutions of the Board of Directors of the Company adopted on 26th September, 1996; certified copies of the resolutions of the Board of Directors adopted on 26th September 1996 by a Committee of Directors have been annexed to the deed of the undersigned notary recorded on 7th November 1996.

The appearing person, acting in the said capacities, has requested the attesting notary public to record the following declarations and statements:

1. Following the share capital increase and the conversion and repurchase of shares of the Company decided by the Board of Directors of the Company on 26th September 1996, the issued share capital of the Company has been recorded in the aforesaid deed of 7th November 1996 as being set at CHF 81,832,810.-, divided into 8,183,281 Ordinary Shares with a nominal value of CHF 10.- per share, fully paid up, the Company holding 2,393,904 Preference Shares as treasury shares.

2. The share capital increase of Ordinary Shares, the conversion of Preference Shares into Ordinary Shares and the repurchase of Preference Shares as recorded in the aforesaid deed of 7th November 1996 resulted in fact in the Company's share capital being increased by 1,383,721 new Ordinary Shares a number of 405,656 Preference Shares having been converted concurrently and automatically into Ordinary Shares. The Company's issued share capital should by way of consequence refer in the deed of 7th November 1996 to an amount of CHF 77,776,250.- divided into 7,777,625 Shares with a nominal value of CHF 10.- fully paid up rather than to an amount of CHF 81,832,810.- divided into 8,183,281 Ordinary Shares with a nominal value of CHF 10.- fully paid up. The aforesaid deed of 7th November 1996 has therefore to be clarified to the effect that in section 7. thereof article 5, second paragraph of the Articles of Association of the Company should read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at CHF 77,776,250.- divided into 5,383,721 Ordinary Shares and 2,393,904 Preference Shares each with a nominal value of CHF 10.- per share fully paid up. The Company has repurchased and holds the 2,393,904 Preference Shares as treasury shares.»

3. The undersigned notary is requested to prepare and file in accordance with applicable laws an amended version of the Restated Articles of Association of the Company and at the same time correct Article 8, paragraph 1, of the French translation thereof to have the translation to match with the English binding version of the Articles of Association by inserting after «membres» the words «au moins».

Fees

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

In witness whereof concluded in Luxembourg, day, month and year as above.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.964, constituée suivant acte notarié du 21 novembre 1995 publié au Mémorial C 41 du 23 janvier 1996. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 7 novembre 1996, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par une décision du conseil d'administration de la Société le 26 septembre 1996; des copies certifiées des décisions adoptées par le conseil d'administration le 26 septembre 1996 sont annexées au présent acte du notaire soussigné du 7 novembre 1996.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. A la suite de l'augmentation de capital et de la conversion et du rachat d'actions de la Société décidés par le Conseil d'Administration de la Société le 26 septembre 1996, le capital émis de la Société a été acté dans le présent acte notarié du 7 novembre 1996 comme s'élevant à SFR 81.832.810,- divisé en 8.183.281 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de SFR 10,- par action, entièrement libérées, la Société détenant 2.393.904 Actions Préférentielles comme actions rachetées.

2. L'augmentation de capital sous forme d'Actions Ordinaires, la conversion des Actions Préférentielles en Actions Ordinaires et le rachat d'Actions Préférentielles tels que documentés dans le présent acte notarié du 7 novembre 1996 résulte en fait en ce que le capital social de la Société a été augmenté de 1.383.721 Actions Ordinaires nouvelles, un nombre de 405.656 Actions Préférentielles ayant été converties au même moment et automatiquement en Actions Ordinaires. Le capital émis de la Société aurait par voie de conséquence dû être indiqué dans l'acte notarié du 7 novembre 1996 pour un montant de SFR 77.776.250,-, divisé en 7.777.625 Actions d'une valeur nominale de SFR 10,-, entièrement libérées, plutôt que pour un montant de SFR 81.832.810,-, divisé en 8.183.281 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de SFR 10,-, entièrement libérées. Le présent acte notarié du 7 novembre 1996 est dès lors à clarifier à l'effet qu'au paragraphe 7 dudit acte, l'article 5, alinéa 2 des statuts de la Société, doit avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à SFR 77.776.250, divisé en 5.383.721 Actions Ordinaires et 2.393.904 Actions Préférentielles chacune avec une valeur nominale de SFR 10,- par action, entièrement libérées. La Société a racheté et détient les 2.393.904 Actions Préférentielles comme actions rachetées.»

3. Le notaire soussigné est requis de rédiger et déposer suivant les dispositions légales applicables une version modifiée des statuts coordonnés de la Société et en même temps de procéder à la correction de l'article 8, alinéa 1 de la traduction en langue française des statuts afin de coordonner la traduction avec la version anglaise des statuts qui fait foi en insérant les mots «au moins» après le mot «membres».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 96S, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

R. Neuman.

(06794/226/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 1997.

TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 52.964.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1997.

(06795/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 1997.

UBS (LUX) MONEY MARKET INVEST, Fonds Commun de Placement.**ÄNDERUNG DER VERTRAGSBEDINGUNGEN**

Die INTRAG INTERNATIONAL MONEY MARKET INVEST (Company for Fund Management) S.A. hat durch Verwaltungsratsbeschluss vom 24. Februar 1997, beschlossen, die Vertragsbedingungen des UBS (LUX) MONEY MARKET INVEST wie folgt zu ändern:

Art. 5. Der erste Absatz wird ersetzt durch «Der Nettoinventarwert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Subfonds im Prinzip an jedem Geschäftstag der Administrationsstelle auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet. Zum Zwecke des Verwässerungsschutzes der Erträge des Fonds wird der Nettoinventarwert auf das Datum, auf das die Zahlung üblicherweise valutiert wird, hochgerechnet. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeder Tag, an dem die Banken während der normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen.»;

Art. 7, zweiter Absatz, erste Zeile: «Bankgeschäftstagen in Luxemburg» wird ersetzt durch «Geschäftstag»;

Art. 8, zweiter Absatz, erste Zeile: «Bankgeschäftstagen» wird ersetzt durch «Geschäftstagen»;

Art. 9, erster Absatz, zweite Zeile: «Bankgeschäftstagen» wird ersetzt durch «Geschäftstagen»;

Art. 10, erster Absatz, zweite Zeile: «Bankgeschäftstag in Luxemburg» wird ersetzt durch «Geschäftstag».

Diese Änderungen treten am Tag ihrer Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Kraft. Luxemburg, den 24. Februar 1997.

Die Verwaltungsgesellschaft
INTRAG INTERNATIONAL
MONEY MARKET INVEST
(Company for Fund Management) S.A.
Unterschriften

Die Depotbank
UNION DE BANQUES SUISSES
(LUXEMBOURG)
Société Anonyme
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08439/027/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

UBS (LUX) PORTFOLIO INVEST, Fonds Commun de Placement.**ÄNDERUNG DER VERTRAGSBEDINGUNGEN**

Die INTRAG INTERNATIONAL PORTFOLIO INVEST (Company for Fund Management) S.A. hat durch Verwaltungsratsbeschluss vom 24. Februar 1997, beschlossen, die Vertragsbedingungen des UBS (LUX) PORTFOLIO INVEST wie folgt zu ändern:

Art. 5, erster Absatz wird ersetzt durch «Der Nettoinventarwert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Subfonds im Prinzip an jedem Geschäftstag der Administrationsstelle auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeder Tag, an dem die Banken während der normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen.»;

Art. 8, zweiter Absatz, erste Zeile: «Bankgeschäftstagen» wird ersetzt durch «Geschäftstagen»;

Art. 9, erster Absatz, vierte Zeile: «Bankgeschäftstagen» wird ersetzt durch «Geschäftstagen»;

Art. 10, erster Absatz, zweite Zeile. «Bankgeschäftstag in Luxemburg» wird ersetzt durch «Geschäftstag».

Diese Änderungen treten am Tag ihrer Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Kraft. Luxemburg, den 24. Februar 1997.

Die Verwaltungsgesellschaft
INTRAG INTERNATIONAL
PORTFOLIO INVEST
(Company for Fund Management) S.A.
Unterschriften

Die Depotbank
UNION DE BANQUES SUISSES
(LUXEMBOURG)
Société Anonyme
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08440/027/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

GRUPE INDOSUEZ FUNDS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 1997.

E. Schroeder
Notaire

(00762/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

UBS (LUX) EQUITY INVEST, Fonds Commun de Placement.**ÄNDERUNG DER VERTRAGSBEDINGUNGEN**

Die INTRAG INTERNATIONAL EQUITY INVEST (Company for Fund Management) S.A. hat durch Verwaltungsratsbeschluss vom 24. Februar 1997, beschlossen, die Vertragsbedingungen des UBS (LUX) EQUITY INVEST wie folgt zu ändern:

Art. 5. Der erste Absatz wird ersetzt durch «Der Nettoinventarwert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Subfonds im Prinzip an jedem Geschäftstag der Administrationsstelle auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeder Tag, an dem die Banken während der normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen.»;

Art. 8, erster Absatz, erste Zeile: «Bankgeschäftstagen» wird ersetzt durch «Geschäftstagen»;

Art. 9, erster Absatz, vierte Zeile: «Bankgeschäftstagen» wird ersetzt durch «Geschäftstagen»;

Art. 10, erster Absatz, zweite Zeile: «Bankgeschäftstag in Luxemburg» wird ersetzt durch «Geschäftstag»;

Art. 15, vierter Absatz, erster Satz: «eine Kommission, zahlbar an die Verwaltungsgesellschaft, die je nach Subfonds bis zu maximal 2,2 % per annum betragen kann. Sie wird auf dem Nettovermögen des jeweiligen Subfonds berechnet und ebenfalls dort belastet.» wird ersetzt durch «eine pauschale Verwaltungsgebühr an die Verwaltungsgesellschaft von maximal 2,2 % p.a. für alle Subfonds des UBS (LUX) EQUITY INVEST. Diese Verwaltungsgebühr wird monatlich auf dem mittleren Gesamtvermögen des Subfonds während des betreffenden Monats pro rata temporis berechnet und am Monatsende belastet.»;

Art. 15, vierter Absatz, vierter Satz: «... den Druck der Anteilscheine ...» wird ersetzt durch «... die Kosten für den Druck der Anteilscheine ...».

Diese Änderungen treten am Tag ihrer Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Kraft. Luxemburg, den 24. Februar 1997.

Die Verwaltungsgesellschaft
INTRAG INTERNATIONAL
EQUITY INVEST
(Company for Fund Management) S.A.
Unterschriften

Die Depotbank
UNION DE BANQUES SUISSES
(LUXEMBOURG)
Société Anonyme
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08438/027/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**HYPO EURO-CASH.
HYPO UMWELTFONDS.
HYPO CASH & OPTION 3.
WB DEUTSCHLAND KONZEPT.**

AUFLÖSUNG

Der Verwaltungsrat der HYPO-INVEST LUXEMBOURG S.A. hat beschlossen, zum 20. Dezember 1996 die Sondervermögen HYPO CASH & OPTION 3 und WB DEUTSCHLAND KONZEPT gemäss Artikel 16 des Verwaltungsreglements aufzulösen. Ebenso werden zum 30. Dezember 1996 die Sondervermögen HYPO EURO-CASH und HYPO UMWELTFONDS gemäss Artikel 17 des Verwaltungsreglements aufgelöst.

Die Rücknahme der Anteile kann gemäss den Bestimmungen der Verkaufsunterlagen der entsprechenden Sondervermögen noch bis zum 20. Dezember 1996 bzw. bis zum 30. Dezember 1996 beantragt werden. Die im Zusammenhang mit der Liquidation zu erwartenden Kosten werden bereits jetzt bei der Berechnung des Netto-Inventarwertes berücksichtigt.

Nach dem 20. bzw. 30. Dezember 1996 wird die HYPOBANK INTERNATIONAL S.A. als Depotbank den Liquidationserlös abzüglich der mit der Liquidation verbundenen Kosten im Einvernehmen mit der Verwaltungsgesellschaft und den Liquidatoren unter die Anteilhaber im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen.

Die HYPO-BANK wird den Anteilhabern, die ihre Anteile in Depots der Bank verwahren lassen, den Liquidationserlös automatisch gutschreiben.

Anteilhaber der genannten Fonds haben zudem die Möglichkeit, kostenfrei in andere Fonds der HYPO-INVEST LUXEMBOURG S.A. zu wechseln. Sie können somit den Gegenwert ihrer Anteile in den von ihnen gewünschten neuen Fonds zum Netto-Inventarwert umtauschen.

Luxemburg, den 6. Dezember 1996.

HYPO-INVEST LUXEMBOURG S.A.

R. Kessel

G. Plaßmann

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1997, vol. 490, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09619/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 1997.

INPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.179.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 1996

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Léon A. Lhoist, Monsieur Jean-Pierre Berghmans, Monsieur Benedict Verstraete et Monsieur Roland Frising pour une nouvelle période d'un an. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

L'assemblée renouvelle ensuite le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Ransquin pour une nouvelle période d'un an. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour INPARLUX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1997, vol. 488, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00776/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

**CEFT S.A., COMPAGNIE D'ETUDES DE FINANCEMENTS ET DE TRANSACTIONS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Robert Zolade, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France),

ici représenté par Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 25 novembre 1996;

2) Madame Yvette Darmon, épouse de Monsieur Robert Zolade, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France),

ici représentée par Monsieur Emile Vogt, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 25 novembre 1996;

3) Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim, en son nom personnel.

Les procurations prémentionnées resteront, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE D'ETUDES DE FINANCEMENTS ET DE TRANSACTIONS, «CEFT» S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participations, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Elle peut, en outre, acquérir et mettre en valeur tous brevets et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (10.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunira dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à dix heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Robert Zolade, prénommé, mille neuf cents actions	1.900
2) Madame Yvette Zolade-Darmon, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
3) Monsieur Emile Vogt, prénommé, une action	1
Total: deux mille actions	2.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (290.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

b) Monsieur Marc Weinand, ingénieur I.C.N., demeurant à Tuntange,

c) Monsieur Pierre Baldauff, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an deux mille deux.

5) Le siège de la société est fixé à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 95S, fol. 2, case 8. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

F. Baden.

(00658/200/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997

MOLIERE IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 33.050.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 29 novembre 1996 que:

Le conseil d'administration constate la démission de Bertrand Assoignons de son poste d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration coopte, en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Fara Chorfi, juriste, demeurant à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1997, vol. 488, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00806/735/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

MYRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: 8287 L-Kehlen, Zone Industrielle.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1996, enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 1996, vol. 499, fol. 60, case 7.

I.- Que par acte reçu par le notaire Emile Schlessler, publié au Mémorial C, numéro 509 du 7 décembre 1994, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de MYRIA S.A., avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant la décision de l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à 8287 Kehlen, Zone Industrielle.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 1997.

J. Seckler.

(00808/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

LE MUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 49.416.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 2 janvier 1997.

Signature.

(00794/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

DRICLLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.727.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00651/029/19)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIAL CORPORATION OF THE MIDDLE EAST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.924.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office on 1 April 1997 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Submittal of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 October 1996, and allotment of the results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 October 1996.
4. Statutory Elections.
5. Miscellaneous.

I (00853/005/16)

The Board of Directors.

COMMODITIES LIMITED S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 11.261.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 1. April 1997 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 1996.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1996, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1996.
4. Statutorische Ernennung.
5. Verschiedenes.

I (00854/005/16)

Der Verwaltungsrat.

CREGEM CONSEIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.356.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mars 1997 à 17.00 heures au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de vérification du Commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1996;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Divers.

I (00914/054/16)

Le Conseil d'Administration.

LION-INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable à Compartiments Multiples.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.033.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 1997 à 11.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Ratification de la nomination d'un Administrateur.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
8. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée. Les procurations sont à adresser au siège social avant le 28 mars 1997.

I (00890/755/23)

Le Conseil d'Administration.

EASTERN AND FINANCIAL TRUST COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.958.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00653/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BREDE DI CECINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.672.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00475/526/14)

Le Conseil d'Administration.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.753.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00474/526/14)

Le Conseil d'Administration.

FOXITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.276.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 1997 à 15.00 heures à l'immeuble l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (00696/006/16)

Le Conseil d'Administration.

CUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 1997 à 15.00 heures à l'immeuble l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (00697/006/16)

Le Conseil d'Administration.

THE M*A*R*S* FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.139.

Notice is hereby given that the

STATUTORY GENERAL MEETING

of shareholders of The M*A*R*S* FUND, Sicav, will be held at the registered office of the Fund in L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais, on Tuesday 8th April, 1997 at 10.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. To hear and approve the Report of the Board of Directors and the Auditors' Reports to the shareholders;
2. To approve the year ended Audited Balance Sheet and profit/loss account of the Fund as at 31st December, 1996;
3. Discharge to the Board and the Auditors for the period under review;
4. Sundry.

Shareholders are advised that no quorum will be required at the above meeting and that resolutions will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented by proxy.

Dated: 10th March, 1997.

I (00795/000/19)

The Board of Directors.

UNI-GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 38.908.

Le Conseil d'Administration à l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNI-GLOBAL à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 avril 1997 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00702/755/22)

Le Conseil d'Administration.

CHINE INVESTISSEMENT 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.978.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, Luxembourg, le 2 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprise sur l'exercice clos le 31 décembre 1996;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires et reconduction du mandat du réviseur d'entreprises;
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1997, les propriétaires d'actions au porteur devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, Luxembourg.

I (00788/584/23)

Le Conseil d'Administration.

AU CHAUFFAGE MODERNE, Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont,
Service technique: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social, le jeudi 3 avril 1997 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

I (00731/000/18)

Le Conseil d'Administration.

ANNIBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.593.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00471/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SETAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00472/526/15)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.248.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00473/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 10.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (00470/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 54.293.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 avril 1997 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00438/526/14)

Le Conseil d'Administration.

MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.292.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 avril 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00439/526/14)

Le Conseil d'Administration.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.148.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 3, 1997 at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

I (00437/526/16)

The Board of Directors.

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.886.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 avril 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00433/526/16)

Le Conseil d'Administration.

FINANTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.055.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 avril 1997 à 09.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00434/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SMB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.059.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 3, 1997 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

I (00435/526/14)

The Board of Directors.

SO.PAR.TRANS. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.296.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 avril 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00436/526/14)

Le Conseil d'Administration.

VALAU S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.284.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 1997 à 15.00 heures à l'Immeuble l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (00688/006/16)

Le Conseil d'Administration.

ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.516.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (00650/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PERFORMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.407.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of PERFORMA FUND, SICAV, will be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. in Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, on 25 March 1997 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To hear:
 - a) the management report of the directors;
 - b) the report of the auditor;
2. To approve the annual accounts for the year ended 31 December 1996;
3. To discharge the directors for the year ended 31 December 1996;
4. To fix the directors' fees for the year ended 31 December 1996;
5. To elect the directors and the auditor for a further term of one year;
6. Allocation of results;
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 25 March 1997, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.,
50, avenue J. F. Kennedy,
L-2951 Luxembourg.

II (00634/584/29)

The Board of Directors.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.689.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le 24 mars 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00343/526/14)

Le Conseil d'Administration.

FINAMI 443 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.648.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le 24 mars 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00344/526/14)

Le Conseil d'Administration.

C.P.O. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.895.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le 24 mars 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00345/526/14)

Le Conseil d'Administration.

AIRES FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.946.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le 24 mars 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00347/526/16)

Le Conseil d'Administration.

DELALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.937.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le 24 mars 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00346/526/14)

Le Conseil d'Administration.

VITALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le 24 mars 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00348/526/14)

Le Conseil d'Administration.

MARCOMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.287.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le 24 mars 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00349/526/14)

Le Conseil d'Administration.

INVECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.015.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le 26 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00357/526/16)

Le Conseil d'Administration.

DIVERSIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le *25 mars 1997* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00350/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ULIXES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.045.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE,

qui aura lieu le *25 mars 1997* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00352/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ANEROV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.677.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 25th, 1997* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 1996
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

II (00353/526/14)

The Board of Directors.

CORDIGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 38.069.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *25 mars 1997* à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

II (00466/520/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL MACHINE INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.891.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 26th, 1997* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 1996
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

II (00354/526/14)

The Board of Directors.

CONFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.010.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le *26 mars 1997* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00355/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SALVATOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.484.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le *26 mars 1997* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00356/526/14)

Le Conseil d'Administration.

PARTICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.803.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE,

qui aura lieu le *26 mars 1997* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (00358/526/15)

Le Conseil d'Administration.

THE KUWAITI COMPANY FOR GENERAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.066.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 28, 1997* at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

1. Submission and vote on the reports of the board of directors and the accounts as of December 31st, 1996.
2. Submission of the report of the auditors.
3. Allocation of the result.
4. Discharge to be granted to the directors and the auditors.
5. Statutory election.
6. Approval of the delegation to the chairman of the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
7. Sundry.

II (00511/009/18)

The Board of Directors.

SERATUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.567.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *25 mars 1997* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (00575/029/18)

Le Conseil d'Administration.

ABSA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.052.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 mars 1997* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (00641/005/15)

Le Conseil d'Administration.

UNAVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.152.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *26 mars 1997* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (00577/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***BL EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 27.422.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV BL EQUITIES à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mars 1997 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Mise à jour de l'article 2:
Ajout de la phrase suivante: «A l'intérieur de la Commune de Luxembourg, le siège social peut être déplacé sur simple décision du Conseil d'Administration.».
2. Mise à jour de l'article 7:
Suppression des termes «au porteur» et ajout des termes «en fractions d'actions» dans la deuxième phrase dudit article et ce, pour lui donner la teneur suivante: «Les actions peuvent être émises en fractions d'actions, en titres unitaires ou être représentées par des certificats représentatifs de plusieurs actions, dans des formes et coupures à déterminer par le Conseil d'Administration.».
3. Mise à jour de l'article 28:
Ajout d'une phrase après la première phrase dudit article: «Les droits relatifs aux fractions d'actions sont exercés au prorata de la fraction détenue par l'Actionnaire, excepté le droit de vote qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.»

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Le projet de texte des statuts coordonnés comprenant les changements proposés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Société.

II (00572/755/31)

*Le Conseil d'Administration.***BEEBER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.853.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 mars 1997 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (00580/029/19)

Le Conseil d'Administration.

GEVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.963.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-1420 Luxembourg, le 26 mars 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (00579/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PAULLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.536.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 mars 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (00578/029/18)

Le Conseil d'Administration.

HEMRY S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.599.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 25 mars 1997 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00576/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature*
